

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 OCTOBRE2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-118

OBJET : Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de mandat dans le cadre de l'opération « Cœur de Nogent » - Nogent-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	15
Absents	1

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés :

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents :

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MANDAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION « CŒUR DE NOGENT ».

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux Etablissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2422-6 , L.2422-12 et suivants,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 et suivants,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU la délibération n° du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de mandat dans le cadre de l'opération cœur de Nogent,

VU le projet de convention et le plan du périmètre de l'opération ci-annexés,

VU toutes les autres pièces du dossier,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Nogent et du Territoire de concevoir une opération d'aménagement globale sur le secteur du Cœur de Ville,

CONSIDERANT qu'il convient de démolir les halles existantes, de requalifier le parking du marché en ouvrage, de reconstruire de nouvelles halles et d'aménager l'ensemble des espaces publics au droit du cœur de ville dont une nouvelle place du village, des espaces logistiques servants aux halles, des espaces verts et piétons,

CONSIDERANT que la mise en œuvre de l'opération nécessite un certain nombre d'études préalables : diagnostics techniques, études de sol, études structurelles, études de programmation,

CONSIDERANT que la mise en œuvre de l'opération nécessite la désignation d'un groupement d'entreprises & maitres d'œuvre au travers d'une procédure de marché public adaptée à la complexité technique du projet (présence du parking sous dalle, phasage du chantier et du marché provisoire maintenu sur site, ...),

CONSIDERANT que les compétences aménagement et développement économique exercées par l'Etablissement Public Territorial sont susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation de cette opération,

CONSIDERANT que les deux parties, Ville de Nogent-sur-Marne et EPT Paris Est Marne & Bois, se sont rapprochées afin d'envisager les modalités de réalisation de ces études et du suivi du marché au nom et pour le compte de la Ville de Nogent sur Marne,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-118d-DE
Date de télétransmission : 15/10/2020
Date de réception préfecture : 15/10/2020

CONSIDERANT la décision de la Ville de Nogent sur Marne de désigner l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, comme maître d'ouvrage unique (MOAU) de l'ensemble des études préalables nécessaires à la réalisation du projet et du lancement et suivi du marché public jusqu'à la désignation du lauréat,

VU l'avis favorable de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville en date du 07 octobre 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de mandat dans le cadre de l'opération Cœur de Nogent, comme jointe en annexe,

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tout document y afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires et utiles à la bonne exécution de celles-ci;

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 15/10/2020
est exécutoire à la date du 15/10/2020
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 15/10/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-118d-DE
Date de télétransmission : 15/10/2020
Date de réception préfecture : 15/10/2020